Commune de Waltenheim sur Zorn <u>Procès verbal du conseil municipal</u>

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire Convocation du 15 novembre 2021

Nombre de conseillers élus : 15 Présents : 12 Votants : 12

<u>Membres présents</u>: MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BRANDSTETTER Albert, adjoints, MM DUCHMANN Guillaume, EBER Alain, ROECKEL Olivier, SCHEHRER Matthieu, JACOB Fabien, VALENTIN Vincent, VOGT Marc, WALTER Daniel.

Excusées: Mmes MEYER Katia, COPPA-HERTLING Elise, GREGORUTTI Sylvie

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

2- FINANCEMENT DU POSTE LECTURE

La Communauté de Communes souhaite recruter pour les bibliothèques de son territoire un agent à temps complet contractuel et projette le financement suivant sur 3 ans (durée prévisionnelle de la subvention de la DRAC) :

- Coût du poste
- Financement DRAC
- Financement Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- Financement Communes bénéficiaires du service

Il est proposé de répartir la part « financement des	Population	Montant (€)	Heures théoriques de service	Equivalence en journée (8h)
Communes bénéficiaires du				
service » (10 000 €) pour				
assurer une équité de				
traitement et de				
contribution pour services				
rendus, comme suit :				
Commune				
Ettendorf	773	758.93	121	15
Hochfelden	4 046	3 972.36	633	79
Melsheim	596	585.15	93	12
Schwindratzheim	1 743	1 711.28	273	34
Waltenheim sur Zorn	675	662.72	106	13
Wingersheim les 4 Bans	2 353	2 310.18	368	46
TOTAL	10 186	10 001	1 593	199

Montant à répartir : 10 000 € Nombre heures / an : 1 593 h

Soit pour la commune de WALTENHEIM SUR ZORN, un montant annuel de 662.72 €, ce dernier variant selon l'évolution de la population DGF.

Ces conditions seraient revues si le financement de la DRAC devait être supprimé. Il est précisé qu'il s'agit d'une embauche d'un contractuel sur une durée fixée à 3 ans, qui prendra fin en 2024.

Nous vous proposons de valider ce financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le recrutement d'un agent à temps complet contractuel sur 3 ans, qui prendra fin en 2024
- Valide le financement annuel de 662.72 € pour la commune de WALTENHEIM SUR ZORN
- Précise que ce montant pourra varier en fonction de l'évolution de la population DGF
- Indique que ces conditions seraient revues si le financement de la DRAC devait être supprimé
 Charge le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de communes du Pays de la Zorn

3 - RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXWILLER - CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE - MOSELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise Protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la Paroisse, au consistoire et à l'inspection de la Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller-Sparsbach ». En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré,

• Emet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'Inspection de la Petite Pierre en Inspection Alsace Bossue- Moselle.

4 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-5, **Vu** le rapport adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 Approuve le rapport annuel 2020 du S.I.C.T.E.U. sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement.

<u>5 – Avenant a la convention pour la teletransmission des actes soumis au controle de legalite signation du secretaire de seance</u>

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 07 décembre 2010 autorisant le maire à signer la convention entre la préfecture du Bas-Rhin et la commune de WALTENHEIM SUR ZORN pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité contresignée par le Préfet en date du 18 mars 2011

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 24 août 2021 décidant le passage en comptabilité M57 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la démarche de transmission dématérialisée des documents budgétaires
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a souscrit un emprunt en 2019 de 300 000 €uros pour le préfinancement des subventions à percevoir dans le cadre de la réfection du Centre Village

Les travaux étant terminés, et le solde des subventions demandé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de rembourser par anticipation l'emprunt de 300 000 € contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel ZORNTHAL de HOCHFELDEN sans frais.

7 - DIVERS - INFORMATIONS DONNEES

Projet de lotissement : présentation des différents projets :

- Foncière du Rhin
- Crédit Mutuel
- Delta Aménagement
- Terra Aménagement

Date d'une 1ère réunion fixée le lundi 20 décembre 2021

Travaux de peinture du couloir de l'ancienne Ecole + installation d'un interphone et d'une gâche électrique Acquisition de nouveaux ordinateurs pour la mairie

Demande de subvention des Restos du Cœur : pas de suite donnée

Les festivités de fin d'année : annuler ou reporter la cérémonie des vœux, la fête des Ainés

Quai du canal : limitation à 30 km/h la rue des prés et le quai du canal

VNF propose de refaire les nids de poule de la chaussée

Levée de séance à 22h15 Le Maire KREBS Jeannot,	Les conseillers municipaux	Les conseillers municipaux		
	Mme COPPA-HERTLING Elise absente	Mme MEYER Katia, absente		
Les adjoints M. HORNECKER Guy,	M. DUCHMANN Guillaume,	M. EBER Alain,		
M. HEPP Jean-Denis,	Mme GREGORUTTI Sylvie, absente	M. JACOB Fabien,		
M. BRANDSTETTER Albert,	M. ROECKEL Olivier	M. VALENTIN Vincent		
	M. SCHEHRER Matthieu,	M. VOGT Marc		
	M. WALTER Daniel			